



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



CHAMBRE DE COMMERCE
DE VAL-D'OR



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Reprise des activités dans plusieurs secteurs
Une reprise économique aux multiples défis, soulignent la FCCQ et la CCVD

Val-d'Or, le 12 mai 2020 – Alors que des centaines de milliers de personnes retournent au travail, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la Chambre de commerce de Val-d'Or (CCVD) soulignent les nombreux défis auxquels font face les entreprises du Québec. En accord avec le plan de reprise graduelle des activités économiques présenté par le gouvernement du Québec, les chantiers de construction et le secteur manufacturier reprenaient leurs activités ce lundi.

Après le secteur résidentiel qui avait déjà repris depuis le 20 avril, tous les chantiers de construction pouvaient redémarrer à compter d'aujourd'hui. C'était également le cas pour les entreprises manufacturières, à qui sont toutefois imposées certaines limites quant au nombre d'employés. Pour l'instant, celles-ci ne peuvent en effet accueillir qu'un maximum de 50 employés et 50 % seulement de la main-d'œuvre excédant ce chiffre.

« C'est un pas de plus vers une reprise normale de l'activité économique, mais nous devons procéder avec prudence et nous insistons sur l'importance pour les employés et employeurs de respecter les nouvelles règles en place afin d'assurer une reprise réussie et durable. Les défis d'adaptation sont énormes pour nos entreprises et il est plus que jamais nécessaire que les gouvernements prévoient la mise en place de soutiens financiers pour que les entreprises puissent respecter les normes sanitaires qui seront désormais en vigueur et l'augmentation des coûts associée à ces mesures », a déclaré Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

« Nous savons que le respect des normes et règles sanitaires est essentiel pour maintenir la reprise de l'activité économique et les entreprises doivent investir pour se conformer aux mesures mises en place. C'est pourquoi, l'instauration d'aides financières gouvernementales pourrait les soulager et leur permettre de limiter l'introduction de nouveaux coûts difficiles à supporter en cette période de crise », a souligné le président de la CCVD, Jérémie Fournier.

La PCU et la PCUE complique le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre

Alors qu'on prépare la réouverture des entreprises, de plus en plus d'employeurs font part des difficultés qu'ils rencontrent pour inciter leurs employés qui touchent la Prestation canadienne d'urgence (PCU) à retourner au travail. La PCU et son pendant pour les étudiants (PCUE) devront être adaptés afin de favoriser le retour en emploi des prestataires de ces mesures d'aides. Pour de nombreux travailleurs, ces mesures favorisent un retour au travail uniquement à temps partiel. La limite discriminante du 1000\$ de revenu par mois amène un calcul financier qui nuit à la réponse aux besoins des entreprises déconfinées.

Alors que le gouvernement doit annoncer prochainement si la PCU sera prolongée après la mi-juin, l'occasion est parfaite d'inclure de nouveaux critères visant à encourager l'activité en rendant les gains de travail plus intéressants.

« La PCU et la PCUE ont été mises en place pour répondre à un besoin urgent dans un contexte de crise. Maintenant que nous nous dirigeons vers une relance, il faudra s'assurer que les mesures de soutien ne viennent pas nuire aux efforts de reprises économiques. Un grand nombre d'employés à taux horaire n'ont simplement

LA FORCE DU RÉSEAU



aucun avantage à reprendre le travail à temps plein en ce moment. Les programmes de soutien ont été élaborés pour aider les employés mis à pied, pas pour devenir un frein au travail. Cette situation contreproductive doit être corrigée au plus vite », a ajouté Charles Milliard.

Une aide pour les moyennes et grandes entreprises saluée

La FCCQ et la CCVD saluent par ailleurs l'annonce par le gouvernement fédéral du crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE). Ce programme de prêts et garanties de prêts pour les moyennes et grandes entreprises offrira un financement de 60 M\$ ou plus aux entreprises ayant un revenu de plus de 300 M\$, via la BDC. Le Programme de crédit aux entreprises (PCE) aux entreprises de taille moyenne qui ont des besoins plus importants en financement est également élargi. Parmi les mesures de soutien offertes aux moyennes entreprises, on note des prêts allant jusqu'à 60 M\$ par entreprise et des garanties d'au plus 80 M\$.

« Ces mesures aideront les moyennes et grandes entreprises qui ont des besoins de liquidités importants elles aussi. Comme nous l'avons déjà souligné, il faudra toutefois s'assurer de limiter autant que possible l'endettement des entreprises après la crise afin de faciliter leur relance », a conclu M. Milliard.

À propos de la CCVD

La Chambre de commerce de Val-d'Or est un organisme à but non lucratif qui compte plus de 1 115 délégués actifs au sein de la communauté d'affaires. Ayant pour mission de promouvoir le développement socioéconomique, la CCVD agit comme partenaire mobilisateur, porte-parole et défenseur des entreprises de son territoire.

À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Renseignements :

Hélène Paradis
Directrice générale
Chambre de commerce de Val-d'Or
hparadis@ccvd.qc.ca
819 860-2794

Félix Rhéaume
Directeur principal, Communications et relations externes
Fédération des chambres de commerce du Québec
felix.rheaume@fccq.ca
Bureau : 514 844-9571, poste 3242
Cellulaire : 514 912-2639